

**COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS**  
**PROCES-VERBAL N°1 DU 10 OCTOBRE 2016**  
**(consultation par voie électronique)**

**SAISON 2016/2017**

**Membres de la Commission des Agents Sportifs ayant répondu :**

Gauthier MOREUIL, Président de la CAS

Jean-Paul ALORO, Joseph BRONDE, Serge ELOI, Olivier GARCIA, Jean-Claude TREMINTIN

**Membres de la Commission des Agents Sportifs n'ayant pas répondu :**

Bruno CHATEAU

---

La Commission des Agents Sportifs a été saisie par Monsieur Jesse DE PRETER d'une demande d'exercice temporaire et occasionnel de l'activité d'agent sportif sur le territoire français.

Vu les articles L. 222-15 et R. 222-28 et suivants du code du sport ;

Vu les articles 7.13 à 7.16 du règlement des agents sportifs de la FFVB ;

Constatant que la déclaration adressée par Monsieur Jesse DE PRETER remplit les conditions posées par les textes susvisés ;

**La Commission des Agents Sportifs décide, à l'unanimité de ses membres qui se sont exprimés, de délivrer à Monsieur Jesse DE PRETER une attestation d'exercice temporaire et occasionnel de l'activité d'agent sportif en France au cours de la saison sportive 2016/2017.**

Le Président  
Gauthier MOREUIL